

N°DEC24_041



Sous-préfecture d'Argenteuil

23 AVR. 2024

ARRIVEE

DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_041 - Contrat de cession avec la Compagnie DANS LES BACS A SABLE pour le spectacle "La ferme en fête"

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24.018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'une animation à destination des jeunes enfants de la ville dans le cadre des festivités de l'été, pour une prestation de bal pour enfants « La ferme en fête », organisées par le pôle petite enfance le 26 juin 2024,

DECIDE de signer le dit contrat avec la Compagnie DANS LES BACS A SABLE, n° SIRET 53739144300026, sise 22 Rue Blanchard, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, représentée par Florence LEITE, Présidente.

PRECISE que la dépense d'un montant de 544,38 € TTC sera imputée au gestionnaire CREC, sous fonction 4221, article 604 2 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 15 avril 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 25/04/2024

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

